

## **COMPTE-RENDU SESSION DU VENDREDI 28 FÉVRIER 2020**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 24 février 2020, s'est réuni en session ordinaire le vendredi vingt-huit février deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

**Etaient présents** : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉSIÉ, Mme SARAZIN.

**Etaient absents excusés** : Mr RADUJET, pouvoir donné à Mr LEJOT,  
Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE.

**Etait absent** : Mr RIVES.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole PIPARD.

### **1) PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame le Maire présente les comptes 2019 de la Commune. Ces derniers coïncident en tous points à ceux réalisés par le Receveur municipal et présentent les résultats de clôture suivants :

- en fonctionnement : excédent de 327 075,45 €,
- en investissement : déficit de 20 549,73 €,
- solde des restes à réaliser : déficit de 62 597, 10 €

d'où un résultat de clôture de l'exercice de 243 928,62 €.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des voix, le compte de gestion dressé par le receveur. Le Compte administratif est lui aussi voté à l'unanimité sous la présidence de D. Roblain ; Madame Fourdraine, conformément à la loi, n'a pas pris part au vote.

### **2) DÉCISION D'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À MADAME LE MAIRE**

Aux termes de l'article L.2123-35 du CGCT et considérant que Madame Fourdraine est victime de divers messages violents qui ont fait l'objet d'une publication publique sur le réseau social *Facebook*, en décembre 2019 et janvier 2020, visant la personne de Madame Martine Fourdraine, du fait de sa fonction de Maire d'Ids-Saint-Roch, dans sa vie et son intégrité physique, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de lui accorder la protection fonctionnelle (obligation pour la collectivité) et dit que les dépenses afférentes à cette défense seront pris en charge par la Commune d'Ids-Saint-Roch et prélevés sur les crédits de l'exercice correspondant.

### **3) QUESTIONS DIVERSES**

- MFo informe le Conseil municipal du travail réalisé sur les mesures compensatoires à mettre en œuvre dans le cadre du projet éolien dont la FNSEA 18, l'ADASEA et les agriculteurs d'Ids et de Touchay sont acteurs.
- Coronavirus : MFo donne lecture de la lettre de Monsieur le Premier Ministre qui apporte des informations sur les mesures prises par l'Etat face aux risques épidémiques.
- A l'approche des élections municipales, Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal ainsi que les agents de la collectivité pour leur assiduité et leur travail durant les six années du mandat.

**Affiché le 05 mars 2020**

**Le Maire,  
Martine Fourdraine,**